



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2024

Direction de l'instruction publique et de la culture INC

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 8 janvier 2025
N° d'affaire : 2023.STA.1539
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction	3
2	Propositions de classement	3
3	Demandes de prolongation de délai	5
4	Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande	6
5	Déclarations de planification.....	8
6	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	9

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2024. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai
257-2018 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 19.11.2018 Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire	11.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 4 : adoption	31.12.2023	Des informations au sujet de la mise en œuvre des demandes formulées aux chiffres 1 et 2 de la motion ont été données dans le document « Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2020 ». Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 4 : le Conseil-exécutif a procédé à de nombreuses clarifications concernant la vente de la participation du canton de Berne aux éditions scolaires Schulverlag plus AG ainsi qu'à des négociations avec le copropriétaire, le canton d'Argovie, conformément à la procédure définie dans la convention d'actionnaires. Les tentatives de vente se sont avérées difficiles. Étant donné qu'aucun canton alémanique n'a manifesté de l'intérêt pour reprendre la part du canton de Berne aux éditions scolaires Schulverlag plus AG à un prix correspondant à la valeur estimée et que les maisons d'édition privées entrant en ligne de compte se sont également désistées, le Conseil-exécutif a autorisé la Direction de l'instruction publique et de la culture à mettre fin au processus de vente (cf. art. 3, al. 2 de la loi sur la société anonyme Editions scolaires bernoises [LESB ; RSB 430.121]).
158-2020 M	Gerber (Reconvilier, PEV) du 04.06.2020 Introduire l'écriture de base (Basisschrift) aussi pour la partie romande du canton de Berne	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La demande a été discutée au sein de la Commission pédagogique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). L'introduction de l'écriture de base (Basisschrift) comme norme dans le Plan d'études romand a été rejetée. Les écoles doivent pouvoir choisir entre les différents types d'écriture, afin de permettre aux élèves de développer une écriture individuelle et fluide.
214-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) du 31.08.2020 Envoyer des classes d'écoles combattre les plantes néophytes et ramasser des déchets	10.06.2021 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption	31.12.2025	Le plan directeur sur les espèces exotiques envahissantes (« Masterplan invasive gebietsfremde Arten ») prévoyait la mise en place d'un service de coordination qui aurait été chargé de coordonner, de guider et d'indemniser les interventions des classes. À la session d'hiver 2024, le Grand Conseil a décidé de renoncer à la création de ce poste. Par conséquent, la motion 214-2020 ne peut être mise en œuvre comme prévu.
275-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) du 22.11.2020 Étayer l'enseignement du français par des faits	10.06.2021 Adoption	31.12.2025	La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé que les enquêtes réalisées dans le cadre du monitoring de l'école obligatoire, sous le nom de « monitoring des compétences fondamentales », auraient lieu durablement, selon un rythme fixe et de manière mieux coordonnée. À l'avenir, les enquêtes porteront à chaque fois sur la langue d'enseignement, les mathématiques et les langues étrangères. Aussi, elles ne se focaliseront plus uniquement sur les compétences fondamentales : la difficulté des épreuves variera davantage, afin d'obtenir plus d'informations sur l'éventail des performances, ce qui permettra de diversifier les possibilités d'utilisation des données. En 2028, les classes de dernière année du degré primaire (8H) participeront pour la première fois à une enquête dans le cadre du nouveau monitoring. Trois ans plus tard, la même volée sera évaluée en dernière année du degré secondaire 1 (11H). L'année suivante, soit quatre ans après la première enquête, une nouvelle volée d'élèves de 8H participera au « monitoring des compétences fondamentales ».

049-2022 M	Wildhaber (Rubigen, PS) du 08.03.2022 Exploiter tout le potentiel : soutien des professionnelles et professionnels dans leur formation pour intégrer le corps enseignant	07.09.2022 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La possibilité de prendre un congé de formation payé (congé partiel) a été créée pour les professionnelles et professionnels qui se forment à l'enseignement en cours d'emploi.
169-2022 M	Widmer (Bern, Les Verts) du 05.09.2022 Protéger le personnel enseignant et les élèves tout en améliorant le climat d'apprentissage : le canton et les communes doivent s'allier pour installer des filtres à air et des purificateurs d'air dans les salles de classe	29.11.2022 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	De concert avec l'Association des communes bernoises, une analyse de la situation dans les écoles a été effectuée et des mesures d'amélioration ont été étudiées, en particulier en ce qui concerne les rénovations et les nouveaux bâtiments. Les communes ont pu découvrir ces mesures dans l'édition de novembre 2024 de la lettre d'information de l'Office de l'école obligatoire et du conseil.
170-2022 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) du 05.09.2022 Amélioration effective de la qualité de l'air dans les salles de classe	29.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	De concert avec l'Association des communes bernoises, une analyse de la situation dans les écoles a été effectuée et des mesures d'amélioration ont été étudiées, en particulier en ce qui concerne les rénovations et les nouveaux bâtiments. Les communes ont pu découvrir ces mesures dans l'édition de novembre 2024 de la lettre d'information de l'Office de l'école obligatoire et du conseil.
206-2022 M	Walpoth (Berne, PS) du 14.09.2022 Cours de réanimation dans les écoles du canton de Berne	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	À l'école obligatoire, des recommandations à l'attention des communes ont été élaborées avec l'Association des communes bernoises (implication des associations de samaritains locales). Les communes ont pu découvrir les recommandations dans l'édition de novembre 2024 de la lettre d'information de l'Office de l'école obligatoire et du conseil. Au degré secondaire II, cette question est abordée dans le cadre des entretiens de reporting/controllers de novembre 2024, qui sont en cours avec les écoles moyennes.
232-2022 M	Pichard (Bienne, PVL) du 28.11.2022 Abolition de la perte d'échelons pour les enseignantes et enseignants de gymnase qui travaillent au degré secondaire I	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La demande formulée dans la motion a été examinée dans le cadre du développement des domaines d'action stratégiques concernant les membres du corps enseignant et les directions d'école et dans le cadre d'ajustements apportés au système salarial. De manière générale, il est prévu de maintenir toutes les déductions d'échelons préliminaires, donc de retarder l'évolution du traitement durant environ quatre ans, pour inciter les personnes concernées à obtenir les qualifications qui leur manquent. Des améliorations concernant la facilité d'accès aux formations et le cofinancement cantonal des qualifications manquantes sont examinées régulièrement et, le cas échéant, mises en œuvre.
264-2022 M	Gasser (Ostermundigen, PVL) du 05.12.2022 Renforcer le travail social en milieu scolaire dans le canton de Berne et mieux tirer profit des possibilités offertes par la loi sur l'école obligatoire afin de soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	14.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 1 : la thématique du travail social en milieu scolaire ainsi que les bonnes pratiques pour y accéder seront présentées dans la cadre du Dialogue pédagogique sous forme de courts métrages. Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 2 : pour des raisons de politique financière, une augmentation des subventions cantonales n'est actuellement pas réalisable. De plus, une telle augmentation ne ferait que transférer le financement du travail social en milieu scolaire des communes au canton, mais ne renforcerait pas l'offre.
018-2023 M	Matti (Zweisimmen, Le Centre) du 06.03.2023 Des mesures d'urgence pour gérer la crise de la pénurie de personnel enseignant avant la rentrée 2023/2024	14.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 3 : adoption	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen par les communes, les associations professionnelles et les associations de personnel et les mesures sont mises en œuvre dans la mesure du possible. Ainsi, la PHBern a mis en place des offres de soutien permettant d'élaborer des modèles d'organisation de l'enseignement adaptés et accompagne les communes, en collaboration avec les inspections scolaires, dans la planification et la mise en œuvre de ceux-ci. En outre, il est prévu d'augmenter les ressources des directions d'école.
019-2023 M	Günthör (Erlach, UDC) du 06.03.2023 Calcul de l'indice social pour la langue seconde	06.12.2023 Adoption	31.12.2025	Les moyens alloués aux régions linguistiques frontalières sont augmentés en fonction des besoins, à la demande des communes concernées. Ces moyens permettent de soutenir de manière ciblée les enfants et les jeunes dans l'apprentissage de la langue d'enseignement.
080-2023 M	Fisli (Meikirch, PS) du 15.03.2023 Les directions d'école ont besoin d'une dotation de base en EPT	13.09.2023 Adoption	31.12.2025	Les modifications nécessaires de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant ont été adoptées fin 2024. Elles prévoient une augmentation des ressources allouées aux directions d'école ainsi qu'une dotation de base en EPT égale pour toutes les unités scolaires.
129-2023 M	Schüpbach (Huttwil, UDC) du 07.06.2023 Indemnisation à prix coûtant des frais pour les élèves relevant du domaine de l'asile et des réfugiés	13.03.2024 Adoption	31.12.2026	La demande a été mise en œuvre dès l'année scolaire 2024-2025 par l'augmentation, de 2000 à 3000 francs, du forfait pour les coûts liés à l'exploitation et aux infrastructures.

141-2023 M	Steiner (Boll, PEV) du 14.06.2023 Renforcer les écoles, les directions d'écoles et le corps enseignant dans le maniement de l'intelligence artificielle	13.03.2024 Adoption	31.12.2026	Une brochure d'information pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I dans le canton de Berne a été élaborée et mise en ligne par BeLEARN. Des informations à ce sujet destinées aux écoles ont été publiées dans l'édition d'octobre 2024 de la lettre d'information de l'Office de l'école obligatoire et du conseil.
009-2024 M	Günthör (Erlach, UDC) du 04.03.2024 Tolérance zéro face à la violence dans les établissements de la scolarité obligatoire : renforcement des mesures de protection à l'égard des membres du corps enseignant et des directions d'école	11.06.2024 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption	31.12.2026	En 2024, la Direction de l'instruction publique et de la culture a lancé, en collaboration avec la police cantonale bernoise, une campagne contre les crimes de haine et le (cyber)harcèlement. Celle-ci est accompagnée d'une offre destinée aux écoles. La population et les écoles ont été informées à ce sujet lors d'une conférence de presse.
022-2024 M	Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) du 04.03.2024 Donner à l'ensemble des jeunes une chance d'acquérir une formation professionnelle, quel que soit leur statut de séjour	11.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	La marge de manœuvre qu'offre le droit supérieur est épuisée. Le canton n'a pas d'autres possibilités d'agir.
047-2024 M	de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) du 07.03.2024 Pour garantir la participation de la Suisse à Erasmus+	10.09.2024 Adoption	31.12.2026	La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté la position correspondant à la demande de la motion et la défend face au Conseil fédéral au sein de la Commission Europe, le niveau politique de l'Organisation d'accompagnement de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) aux accords bilatéraux avec l'UE.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
074-2022 M	Gimmel (Thun, UDC) du 16.03.2022 Centre de formation MEM 4.0 à Thounne	29.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La réforme professionnelle FUTUREMEM a été reportée d'une année, de 2025 à 2026, par les associations patronales. Il est prévu que les formations débutent en été 2026, conformément aux nouvelles ordonnances sur la formation. Cette réforme de fond comportera de nouveaux champs d'apprentissage et de nouvelles options. Les conséquences sur l'évolution des contrats d'apprentissage et, partant, sur l'organisation des écoles professionnelles formant aux professions concernées étant imprévisibles pour le moment, la réforme ne pourra être mise en œuvre que lorsque les questions en suspens auront été clarifiées. La Direction de l'instruction publique et de la culture planifie actuellement la mise en œuvre de la réforme avec les parties concernées.	P2
166-2022 M	PLR (Kohler, Spiegel) du 05.09.2022 Halte à la pénurie de personnel enseignant : les conditions de travail doivent être améliorées rapidement grâce à des mesures efficaces et à un changement de la stratégie pédagogique	29.11.2022 Adoption	31.12.2024	Des informations au sujet de la mise en œuvre des demandes formulées aux chiffres 1 à 3 de la motion ont été données dans le document « Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2023 ». Concernant la demande formulée au chiffre 4 : le Conseil-exécutif a augmenté au 1 ^{er} août 2024 la rétribution pour la fonction de maîtrise de classe (modification du 22 décembre 2023 de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant). Les nouvelles modalités de rétribution constituent une incitation financière pour les maîtresses et maîtres de classe à maintenir leur programme d'enseignement actuel et donc à augmenter leur taux d'occupation. Pour renforcer encore cette incitation, des aides relatives à la prise en charge extrafamiliale à l'école des enfants d'enseignantes et enseignants ainsi qu'à l'aménagement des programmes/des horaires ont été élaborées et mises à la disposition des écoles. Concernant la demande formulée au chiffre 5 : la mise en œuvre, dans le canton de Berne, de l'intégration de la scolarisation spécialisée à l'école obligatoire sera évaluée dans le cadre de projet d'évaluation de la Stratégie de la formation 2016 ».	P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai
106-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 20.03.2019 Pas d'obligation de manifester – restaurer la neutralité politique à l'école obligatoire !	28.11.2019 Adoption	31.12.2023	Un communiqué destiné aux communes a été préparé. Il sera diffusé à un moment où il recevra l'attention souhaitée.
210-2020 M	Bachmann (Nidau, PS) du 31.08.2020 Révision de la loi sur l'école obligatoire	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La mise en œuvre de la demande formulée dans la motion sera examinée lors de la prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire. Une telle révision n'est pas prévue pour l'instant.
165-2022 M	PLR (Arn, Muri b. Bern) du 05.09.2022 Modifier la perméabilité dans la loi sur l'école obligatoire	14.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre de la demande formulée dans la motion seront examinées lors de la prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire.
190-2022 P	Le Centre (Bichsel, Merligen) du 12.09.2022 Améliorer la continuité et la prévisibilité dans l'enseignement	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : adoption	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la demande ont débuté en 2023. Des améliorations efficaces, comme le cofinancement des secrétariats scolaires par le canton, nécessitent des modifications au niveau de la loi.
266-2022 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 05.12.2022 Base commune pour l'infrastructure et l'organisation de l'informatique scolaire dans le canton de Berne	15.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen.
303-2022 M	Pichard (Biel/Bienne, PVL) du 08.12.2022 Vérifier sur des bases factuelles la stratégie de formation pour la première langue nationale étrangère et la reformuler	12.03.2024 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption	31.12.2026	En cours
082-2023 M	Stucki (Stettlen, PVL) du 15.03.2023 Prévention des abus sexuels et de la discrimination par l'éducation	13.03.2024 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 2 : la publication d'une stratégie-cadre en matière d'éducation sexuelle est prévue pour mi-mai 2025. Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 3 : le financement des entretiens de groupe et le développement d'offres supplémentaires de Santé bernoise ou d'autres prestataires sont en cours d'examen.
104-2023 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 02.06.2023 Promouvoir les échanges linguistiques entre les écoles francophones et germanophones	13.03.2024 Adoption	31.12.2026	En cours
190-2023 M	Ritter (Burgdorf, PVL) du 04.09.2023 Il faut mieux prendre en compte l'expérience professionnelle des enseignantes et enseignants	06.12.2023 Adoption	31.12.2025	En cours
196-2023 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 05.09.2023 Cours durant la canicule : le canton doit prendre ses responsabilités et présenter une stratégie	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	En juin 2024, le canton a publié son « Plan canicule ». Il comprend des mesures relatives à la communication sur les risques et des mesures pour la gestion des événements extrêmes. La Direction de l'instruction publique et de la culture fera parvenir ce plan d'action aux communes au printemps 2025, en leur recommandant de mettre en œuvre les mesures possibles dans leurs écoles. Elle attirera également leur attention sur la publication d'une notice sur les vagues de chaleur, qui résumera les principales règles de comportement, présentera les symptômes potentiels en cas de stress thermique et renverra à des informations complémentaires.
237-2023 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 27.11.2023 Offrir de la sécurité et de la stabilité aux auxiliaires de classe : assurer le risque de maladie et d'accident	12.03.2024 Adoption	31.12.2026	Un état des lieux de l'emploi des auxiliaires de classe dans les écoles sera effectué début 2025. Les résultats serviront de base pour déterminer les éventuelles mesures à prendre et procéder aux adaptations nécessaires.
243-2023 M	Reinhard (Thun, PLR) du 29.11.2023 Lutter contre les points de vue insoutenables dans les établissements culturels et de formation	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen.

244-2023 M	Schild (Bern, PVL) du 30.11.2023 Permettre l'avancement professionnel même à un âge avancé	11.06.2024 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Les modifications nécessaires de la loi sur l'octroi de subsides de formation sont en cours d'élaboration.
253-2023 M	Ritter (Burgdorf, PVL) du 05.12.2023 État des lieux sur l'intégration, l'inclusion et l'hétérogénéité à l'école obligatoire dans le canton de Berne	11.06.2024 Adoption sous forme de postulat	31.12.2026	Un examen de la situation est prévu dans le cadre du projet d'évaluation de la Stratégie de la formation 2016.
254-2023 M	Said (Biel/Bienne, PS) du 06.12.2023 Permettre aux personnes admises à titre provisoire de bénéficier de subsides de formation	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	Les modifications nécessaires de la loi sur l'octroi de subsides de formation sont en cours d'élaboration.
257-2023 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 06.12.2023 Fonder le financement des universités sur des critères objectifs	11.06.2024 Adoption	31.12.2026	Le rapport à ce sujet du Conseil-exécutif est en cours d'élaboration.
052-2024 MP	Pauli (Nidau, PLR) du 11.03.2024 La politique : c'est à l'école que cela s'apprend !	28.11.2024 Adoption	31.12.2026	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen.
107-2024 M	UDC (Müller, Orvin) du 03.06.2024 Encourager les échanges démocratiques et faire barrage à l'exclusion	10.09.2024 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 3 : adoption	31.12.2026	Un communiqué destiné aux communes a été préparé. Il sera diffusé à un moment où il recevra l'attention souhaitée.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Rapport de gestion 2020 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern)	08.09.2021	1	Il s'agit de diminuer le capital propre négatif de la PHBern afin de réduire les excédents de charges prévus et le risque financier que le canton de Berne supporte en sa qualité de propriétaire.	Dans le nouveau contrat de prestations qu'il a conclu avec la PHBern pour les années 2022 à 2025, le Conseil-exécutif a augmenté de 2 millions de francs la subvention cantonale annuelle prévue à partir de 2022, afin de mieux garantir que la PHBern pourra s'acquitter de ses tâches tout en ayant des comptes annuels équilibrés. Cette mesure permet d'éviter autant que possible les excédents de charge et de stabiliser le capital propre (négatif) de la PHBern. En revanche, la totalité du capital propre négatif transféré à la PHBern lors de l'introduction d'une comptabilité propre ne devrait pas pouvoir être résorbé à court terme par cette seule mesure.	En cours
Rapport annuel 2023 de la Commission inter-parlementaire de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	02.09.2024	1	Le canton de Berne met tout en œuvre pour faire en sorte que les conditions d'admission à la HEP-BEJUNE pour les titulaires d'une maturité professionnelle soient similaires aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone.	Cette demande sera traitée par le comité stratégique de la HEP-BEJUNE.	En cours
2023.BKD.7477 Rapport de gestion 2023 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)	10.09.2024	1	Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	Les demandes sont examinées dans le cadre du processus de planification pour le budget et du plan intégré mission-financement, et sont mises en œuvre dans la mesure du possible.	En cours
2024.BKD.817 Rapport de gestion 2023 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern)	10.09.2024	1	Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	Les demandes sont examinées dans le cadre du processus de planification pour le budget et du plan intégré mission-financement, et sont mises en œuvre dans la mesure du possible.	En cours
2023.BKD.7761 Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne	10.09.2024	1	Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	Les demandes sont examinées dans le cadre du processus de planification pour le budget et du plan intégré mission-financement, et sont mises en œuvre dans la mesure du possible.	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
Titre	Session	Charge	État de traitement	Statut
2023.BVD.5327 Zollikofen, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), installation de laboratoires, crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres	Été 2024	L'INC soumet à l'approbation du Conseil-exécutif une stratégie de développement complétée de la BFH-HAFL. Les commissions compétentes (CFor et CIAT) sont informées de la stratégie de développement complétée de la BFH-HAFL.	Les travaux de la BFH visant à compléter et à actualiser la stratégie de développement de la BFH-HAFL sont en voie d'achèvement. Les commissions compétentes seront informées après l'examen de la stratégie par le Conseil-exécutif.	En cours
2023.BVD.6133 Berthoud, Jlcoweg 1, transformation du TecLab, crédit d'engagement pour l'étude de projet	Été 2024	La Direction compétente est chargée de documenter dans un monitoring le nombre de personnes fréquentant et utilisant le TecLab par classe d'origine et, si nécessaire, de prendre des mesures adaptées pour accroître le degré de réalisation des objectifs. Le cas échéant, les commissions compétentes sont informées des démarches entreprises.	Le relevé du nombre d'utilisatrices et utilisateurs par classe d'origine a été intégré dans le processus de monitoring des prestations du TecLab. Une première analyse des chiffres pourra avoir lieu après la fin de l'année scolaire 2025-2026.	En cours
2024.BVD.578 Köniz, Kirchstrasse 62-78, gymnase Lerbermatt, salle de sport provisoire (réutilisation d'une halle gonflable), crédit d'engagement pour la réalisation	Été 2024	La halle gonflable peut aussi, dans toute la mesure du possible, être utilisée par des tiers, notamment par des associations.	Dès que la date de construction de la salle de sport provisoire sera connue (des recours contre le permis de construire sont en cours), il s'agira de déterminer dans quelle mesure des associations souhaitent utiliser celle-ci et comment une telle utilisation (y c. l'éventuelle utilisation des vestiaires, etc.) pourrait être mise en œuvre.	En cours
		Le Conseil-exécutif présente à la CIAT et à la CFor, d'ici à la fin de l'année 2024, des mesures et un calendrier pour remédier à la pénurie de salles de sport persistant dans les écoles moyennes de la région de Berne.	Actuellement, l'Office des immeubles et des constructions ainsi que l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle élaborent conjointement des scénarios permettant de répondre aux besoins en locaux scolaires des écoles moyennes et professionnelles, tant à court qu'à long terme. L'aménagement des locaux scolaires est étroitement lié à celui des salles de sport, car les besoins en espace scolaire à court et à long termes incluent l'enseignement obligatoire du sport. Les offices concernés ont encore besoin d'un peu de temps pour élaborer et présenter une solution susceptible notamment de couvrir les besoins à long terme. Ils informeront la CIAT et la CFor au cours du premier trimestre 2025 de l'avancement des travaux concernant l'aménagement des locaux scolaires et des salles de sport.	En cours